



Charges RSI et liquidation judiciaire

Par **menaud**, le **05/12/2013** à **11:12**

Bonjour,
je suis gérant non salarié de mon EURL. Je dois déposer le bilan pour une liquidation judiciaire. J'ai des charges RSI en retard. Je souhaiterais savoir si ces charges RSI passent dans la liquidation de la société ou elles restent dû à titre personnel. Car elles sont payés sur le compte professionnelle.
Merci de votre réponse.
Cordialement